

La Banque Palatine lance Palatine Vision 2032, titre de créance présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des ETI, de leurs dirigeants et banque privée, filiale du Groupe BPCE, a procédé au lancement auprès de ses clients de Palatine Vision 2032 (**code ISIN FR001400UH50**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie).

Palatine Vision 2032 (**code ISIN FR001400UH50**) est un titre de créance dédié aux investisseurs souhaitant **profiter de la hausse potentielle des marchés actions européens et américains** dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique, tout en bénéficiant du remboursement de l'intégralité du capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent iEdge ESG Transatlantic EW 20 Decrement 5% NTR Index ne baisse pas en dessous de 60% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer en-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une **perte en capital pouvant être partielle ou totale**.

Principales caractéristiques financières

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR001400UH50
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	12 mai 2025
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 20 janvier 2025 au 25 avril 2025 au plus tard
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	19 mai 2032
Sous-jacent	iEdge ESG Transatlantic EW 20 Decrement 5% NTR Index
Remboursement	Remboursement Anticipé Automatique trimestriel à partir du 4 ^{ème} trimestre et jusqu'au 27 ^{ème} trimestre si le sous-jacent est supérieur au Niveau de Remboursement Automatique. A la date d'échéance, s'il n'y a pas eu de cas de Remboursement Anticipé Automatique : - le remboursement est de 157,40 % si le sous-jacent finit au-dessus de 100 % de son niveau initial. - le remboursement est de 100 % si le sous-jacent finit entre 60 % et 100 % de son niveau initial. - le remboursement se fait au niveau du sous-jacent par rapport à son niveau initial si le sous-jacent finit en-dessous de 60 % de son niveau initial.
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Rémunération de l'Emetteur	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 5 % au maximum du montant émis. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	Natixis
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux de Paris

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 21 juin 2024 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le numéro 24-232), du premier supplément au prospectus de base en date du 6 Août 2024 (visé par l'AMF sous le numéro 24-357) et du second supplément au prospectus de base en date du 9 octobre 2024 (visé par l'AMF sous le numéro 24-427), qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base»). Le Prospectus de Base, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'Emission sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Son réseau est composé de 26 agences « Entreprises & Banque Privée » et de quatre agences à distance « Banque Palatine Premium ». En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, internationale, salle des marchés...), la Banque Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée. <https://www.palatine.fr> & @BanquePalatine

Contact presse
Thierry Martinez : 33 (0)1 43 94 51 06
thierry.martinez@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs
Sylvie Ferrier : 33 (0)1 55 27 97 13
sylvie.ferrier@palatine.fr